Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260421-11_04_2026CCAS-DE

CCAS DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

du mardi 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 21 avril 2026 à 18H30, les membres de la Commission Administrative se sont réunis au lieu ordinaire à la Résidence du Leff sous la présidence de M. BOISSIERE Olivier, Président du CCAS.
Et après convocation en date du 14 avril 2026 faite au domicile.

Etaient présents : Olivier BOISSIERE, Sophie LE BONHOMME, Yves BRAULT, Rozenn JOUAN, Sophie GUENO, Géraldine LE LAY, Ginette LE CREURER, Carol DUJARDIN-BASQUE, Isabelle GOURIOU, Maryse LE DU, Anne-Marie NEVOT, Monique LORANT, Marie-Hélène GICQUEL, Christian BAUDET, Nicole BOUDET

Invité : Patrick SOLO, Maire délégué de PLOUAGAT
Absents excusés : Jacqueline BAUDRY, Manon AUBIN
Secrétaire : Mme LE BONHOMME

11-04-2026- CCAS CHATELAUDREN-PLOUAGAT : Attribution de bon d'achat aux bébés de l'année 2025, retraités et médaillés du travail

Présentation : à l'occasion de la cérémonie des bébés de l'année 2025, il est proposé de remettre de deux bons d'achats d'une valeur de 50€ (2 fois 25€) par enfant de la commune et enfant des agents communaux et agents de l'EHPAD ainsi qu'aux retraités des employés communaux et aux médaillés du travail à utiliser auprès des commerçants de la commune à l'exception de Aldi, Carrefour et Point vert,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, accorde l'attribution de deux bons d'achats d'une valeur de 25€ chaque remis à l'occasion de la cérémonie des bébés de l'année 2025, ainsi qu'à celles des retraités et médaillés du travail.

Fait et délibéré à Châtelaudren- Plouagat, le 21 avril 2026.

Pour extrait conforme,
Le Président,
M. Olivier BOISSIERE